

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 11 DÉCEMBRE 1879.

Transfert de 174,000 francs entre divers articles du budget du Ministère de la Guerre, pour l'exercice 1879 (1).

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA SECTION CENTRALE (2), PAR M. THONISSEN.

MESSIEURS,

Des insuffisances de crédit, s'élevant ensemble à 374,000 francs, ont été constatées aux articles 10, 11, 22ⁿ. 26, 27 et 33 du budget de la Guerre de 1879 ; mais, par contre, le littéra A de l'article 22 (*Pain*) présente un reliquat de 200,000 francs, qui viendra combler le déficit d'égale somme existant au littéra B du même article. Il ne reste donc qu'à couvrir une somme de 174,000 francs.

M. le Ministre de la Guerre demande, en conséquence, l'autorisation d'augmenter de la somme totale de 174,000 francs les crédits portés aux articles 10, 11, 26, 27 et 33 du budget précité ; mais il propose, en même temps, de diminuer d'une somme égale l'article 23 (*Fourrages en nature*), qui laissera un excédant considérable.

La section centrale, à l'unanimité de ses membres, a l'honneur de vous proposer l'adoption du projet de loi.

Le Rapporteur,

THONISSEN.

Le Président,

J. DESCAMPS.

(1) Projet de loi, n° 22.

(2) La section centrale, présidée par M. DESCAMPS, était composée de MM. SCALQUIN, JULLIOT, THONISSEN, BOCKSTAEL, DELCOUR et D'ANDRIMONT.